

FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2009- 399 DU 30 JUILLET 2009

Portant nomination des Directeurs
Départementaux de la Santé.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2006-396 du 31 juillet 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;

Sur proposition du Ministre de la Santé ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 09 juin 2009

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées Directeurs Départementaux de la Santé, les personnes dont les noms suivent :

- Directrice Départementale de la Santé
de l'Atlantique-Littoral : Madame Flore Viviane OGOUBIYI
née AKLASSATO
- Directeur Départemental de la Santé
du Mono et du Couffo : Monsieur Alphonse TODESSAYI

- Directeur Départemental de la Santé du Zou et des Collines : Monsieur Edmond GBEDO
- Directeur Départemental de la Santé du Borgou-Alibori : Monsieur Orou Bagou YOROU CHABI
- Directeur Départemental de la Santé de l'Atacora et de la Donga : Monsieur Dayouri KPETIKOU
- Directeur Départemental de la Santé de l'Ouémé et du Plateau : Monsieur Hubert Alihonou DEDJAN

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 juillet 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUA

Le Ministre de la Santé,



Issifou TAKPARA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MS 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES
28 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE- 3 BCP-
CSM-IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 INTERESSES 06 JO 1.-